

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 26 août 2022

Conseillers présents : Mmes GARD Nicole, RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, GARD Patrick, LOUCHE Alain, NICOLET Luc, MICHELET Jean-Pierre, PERCEVAULT Fabrice.

Excusés : M ATGER Guy (procuration à M MICHELET Jean-Pierre),
M COLSON Pierre (procuration à M NICOLET Luc),

Absente : Mme MAURY Sandra,

Secrétaire de séance : M ANGELINI Jacques

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint à 17h10.

Le Compte Rendu du précédent Conseil Municipal est validé (une abstention).

Demande de subvention : Agence de l'eau pour réseau AEP phase 2 tranche 1

Monsieur le Maire expose :

Afin de poursuivre sa politique de distribution d'eau traitée, la collectivité souhaite continuer le projet jusqu'à son terme c'est-à-dire jusqu'à la distribution de l'eau aux abonnés.

Ce réseau est réalisé en plusieurs tranches en fonction de l'urgence des besoins et des capacités financières de la Commune. La phase 2 de ce projet est la distribution de l'eau aux habitants. La tranche 1 de la phase 2 prévoit la création de 12 antennes pour un montant total de 753 211.00 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal statuant sur la réalisation de cette opération et sur son financement :

- ✓ **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette première phase distribution.

Demande de subvention : amendes de police 2022

Cette année le produit des amendes de police reçu par la Commune pourrait être affecté à la signalisation verticale.

Plusieurs types de panneaux sont mettre en place. (Intersection de voie, limitation de tonnage etc...).

Le Conseil Municipal prend une délibération pour **APPROUVER** l'affectation de la dotation des amendes de police pour le projet cité ci-dessus et pour **AUTORISER** le Maire à réaliser cette opération.

Décision modificative au budget chauffage

M le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6066	Carburants		-500.00
618	Divers		500.00
TOTAL :		0.00	0.00

M le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Convention de mise à disposition local de La Cure

Le local en haut à gauche dans le refuge de La cure sera mis à disposition de l'association Nature et Patrimoine pour stocker le matériel nécessaire aux animations organisées sur le site.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de faire un avenant à la convention existante.

Questions diverses :

- Harmonium du temple :
Un projet de remise en état est proposé. Une restauration bénévole sera réalisée par Teddy et Jean-Pierre Courtillot.
- Utilisation du temple :
Le temple sera mis à disposition pour un mariage le 12 septembre.
- PNC :
Mise en place du Comité Economique et Culturel une candidature est possible à condition de ne pas être un élu.
- L'assemblée des Maires aura lieu le 15 septembre, M J-P Michelet remplacera M le Maire.
- La souscription à la fondation du patrimoine va être clôturée.
- Commission mobilité de la Communauté des Communes :
M Aigoin demande d'être présent en nombre à cette commission.
Le problème du transport à la demande va être évoqué pour trouver une alternative.
M le Maire rappelle que la Commune est adhérente à la SCIC Viv'lavie.
- Point sur les Bien Vacants Sans Maîtres.
- Lecture du courrier de l'association des habitants de la Roque :
M le Maire rappelle que 600m de goudronnage ont été réalisés sur la route communale de ce hameau.
- Proposition d'adhésion à l'ANACR :
La Commune va adhérer.
- Restaurant :
Une candidature a été déposée par Nathalie Laporte et Serge Flamand.

La séance est levée, M le Maire clôt les débats à 19h07.